

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE PARTICIPATION SELECTION NATIONALE 2023

CYCLISME VTT ***Championnat du*** ***Monde*** ***XC Marathon***





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

- 1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.
- 2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs de nationalité française licenciés à l'UCI sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques
- 3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire
- 5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif , qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image
- 6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.
- 7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Jours	Pays
1	CHAMPIONNATS D'EUROPE VTT XC MARATHON LAISSAC	11/06/2023	11/06/2023	-	FRANCE
2	CHAMPIONNATS DU MONDE VTT XC MARATHON GLASGOW	6/08/2023	6/8/2023	-	GRANDE BRETAGNE



MODALITES DE PARTICIPATION

Championnats d'Europe XC Marathon

11 juin 2023

Laissac

Il n'y a pas de sélection nationale pour participer au Championnat d'Europe.

Site de l'épreuve : <https://www.roclaisagais.com/>

INSCRIPTIONS

Sur le site de l'organisateur : https://lvo-inscription.com/roclaisagais2023/select_competition

Championnats du Monde XC Marathon

6 août 2023

Peebles (Glasgow)

1/ Informations générales et réglementaires

Les 20 premiers de chaque manche de Coupe du Monde Marathon et les 80 premiers du classement individuel UCI XC Marathon 2023 sont qualifiés d'office par l'UCI (date de prise en compte du classement pas encore communiquée)

Les Championnats du monde marathon sont ouverts à un quota de 10 français et 10 françaises, en plus des qualifiés d'office à l'issue des manches de la série marathon UCI 2022.

Ce quota sera utilisé pour les éventuels candidats, membres des Equipes de France XCO ou proches des critères, ayant participé au championnat de France marathon 2023.

Tous les coureurs français au départ devront impérativement porter la tenue nationale (maillot + cuissard) selon la réglementation UCI. (cf formalités ci-dessous)

Tous les coureurs français au départ se déplaceront à leurs frais ou ceux de leur team (assistance technique de leur team) et s'acquitteront sur place des frais d'engagement.

Pour toute information utile sur le championnat du monde marathon :

<https://www.cyclingworldchamps.com/championships/mountain-bike-cross-country-marathon/>

2/ Demande de candidature :

Les pilotes candidat(e)s à la participation aux championnats du monde marathon (qualifiés d'office par la coupe du monde marathon UCI ou par le ranking UCI en cours, membres des Equipes de France XCO ou sur les places du quota national) doivent compléter le formulaire en lien suivant :

[Lien de demande de candidature Mondial VTT 2023](#)

Les pilotes candidats doivent participer au championnat de France VTT XC Marathon (hors membres de l'équipe de France VTT XCO Elite) qui a lieu le 9 juillet à Camprieu (30).

Une manche de coupe de France VTT XCO ayant lieu le même week-end que le Championnat de France XC Marathon, la DTN via les entraîneurs nationaux, devra être sollicitée pour toute demande de priorisation de la Coupe de France XCO.

3/Modalités de sélection

EQUIPE DE FRANCE

Frais à la charge du coureur – Dotation en tenue France (Maillot)

Elites Femmes et Hommes

- Quota maximal U.C.I : 10
- Quota maximal FFC : 6 (hommes + femmes)

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé Top 3 des championnats du Monde Elite 2022.
- Avoir terminé Top 3 des championnats d'Europe 2023
- Avoir terminé dans le Top 3 d'une des coupes du Monde 2023 précédant les championnats du Monde : Nove Mesto (12-14/05), Finale Ligue (3-4/06)
- Les éventuels candidats, membres de l'Equipe de France XCO (répondant aux critères de sélection XCO) dont l'objectif championnat du monde marathon est complémentaire de leurs objectifs XCO.

Le sélectionneur n'est pas dans l'obligation de remplir le quota maximum FFC, il peut également ajouter à la liste des sélectionnables un ou plusieurs sportifs après observation des épreuves citées ci-dessus

Seront sélectionnés-ées nominativement les sportifs démontrant un niveau de performance élevé, avec priorité aux résultats 2023, en relation avec l'exigence internationale de l'épreuve, l'objectif prioritaire de l'Equipe de France étant d'obtenir titres et podiums lors des championnats internationaux.

Dates d'annonce de la sélection :

La sélection des sportifs-ives sera annoncée :

Semaine 23

Sélection Nationale

Frais et tenue France à la charge du coureur

Peuvent intégrer la sélection nationale :

- Les Qualifiés d'office déclarés avant le championnat du monde :
 - Avoir réalisé un Top 20 sur une des coupes du Monde 2023 précédant les championnats du Monde : Nove Mesto (12-14/05), Finale Ligue (3-4/06)
 - Être parmi les 80 premiers du classement UCI 2023 en amont du Championnat du Monde (date faisant foi non connue à ce jour).
- Les candidat.es les mieux classé.es sur les épreuves marathon de référence (coupe du monde, championnat d'Europe, MB Race) parmi celles et ceux n'ayant pas répondu aux critères « Equipe de France », ni aux qualifiés d'offices.

Les pilotes sont retenus au regard du nombre de quota maximum national.

La sélection nationale sera annoncée au cours de la semaine du 3 juillet 2023

4/ Formalités à remplir après sélection

Tenue nationale

Les athlètes qualifiés sur les quotas nationaux doivent se procurer la tenue nationale sur la boutique FFC. En contrepartie ils auront la possibilité d'apposer un sponsor sur la poitrine du maillot (à la place du logo FFC) dans la limite des 80cm² réglementaires suivant les articles 1.3.057 et 1.3.058 du règlement de l'UCI concernant les marquages autorisés.

Chaque coureur doit porter l'équipement du fabricant "ALE".

5/ Ethique

Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport ne pourrait être sélectionné pour ce championnat du monde.



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

- Emmanuelle Lapierre, secretariat DTN
e.lapierre@ffc.fr ; 01 81 88 09 52
- Sandrine Guirronnet, manager du VTT
s.guirronnet@ffc.fr ; 06 80 58 70 76

Diffusion des Sélections en Equipe de France

